

Pierre Giroux, nouveau Président du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-comptables Picardie Ardennes

Le 14 décembre dernier, Pierre Giroux, expert-comptable à Amiens (80), a été élu Président du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-comptables Picardie Ardennes. Cette instance représente 415 experts comptables et 3000 collaborateurs.

A l'occasion de la dernière réunion du Conseil Régional de l'Ordre le 14 décembre 2016, Pierre Giroux a été élu à l'unanimité Président de l'Ordre des Experts-comptables Picardie Ardennes. Il succède à Frédéric Tilly, Président 2015/2016.



Agé de 61 ans, Pierre Giroux a débuté sa vie professionnelle à Amiens. Diplômé d'expertise comptable en 1984, il crée en 1992 le cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes Pierre Giroux & Associés à Amiens.

Le cabinet est composé aujourd'hui de trois experts-comptables/commissaires aux comptes et de 8 collaborateurs.

Pierre Giroux a présidé l'ARAPL de Picardie (Association Régionale Agréée des Professions Libérales) de 2008 à 2014. Cette association de gestion agréée par l'administration fiscale compte plus de 4 300 adhérents en Picardie. Pierre Giroux a été trésorier de l'ARAPL National de 2012 à 2014.

Aux côtés du Président, 17 autres membres composent le Conseil, et notamment :

- **Frédéric TILLY**, 1^{er} Vice-président et Expert-comptable à Compiègne (60)
- **Damien MAGNY**, 2^{ième} Vice-président et Expert-comptable à Charleville-Mézières (08)
- **Guy LECLERE**, 3^{ième} Vice-président et Expert-comptable à Laon (02)
- **Mickaël NOULLEZ**, Trésorier et Expert-comptable à Longueau (80)

Compte tenu de la réforme territoriale, les mandats issus des élections 2017-2018 seront à titre dérogatoire d'une durée de deux ans (art. 212-1 du décret du 30 mars 2012).

« Même si le mandat est réduit à deux ans, les objectifs restent les mêmes : défendre le titre et les compétences de l'expert-comptable ; promouvoir la profession auprès du grand public et des jeunes ; lutter contre l'exercice illégal et aider les cabinets dans leur exercice au quotidien. Nous devons également travailler sur la mise en place de la réforme territoriale qui verra, dans deux ans, la Picardie et le Nord Pas de Calais se réunir dans un Conseil Régional de l'Ordre des Hauts-de-France et les Ardennes rejoindre le Conseil Régional de l'Ordre du Grand Est » annonce Pierre Giroux, Président de l'Ordre des Experts-comptables Picardie Ardennes.

L'Ordre des experts-comptables Picardie Ardennes représente 415 experts comptables exerçant au sein de structures libérales ou associatives et qui emploient près de 3 000 salariés.

Représenter, défendre, valoriser les professionnels et les accompagner dans leur développement, sont les missions de l'Ordre des Experts-comptables.

L'Ordre exige de ses membres compétence professionnelle, indépendance et moralité. Il veille au respect de la discipline professionnelle et à la formation de ses membres qui

constituent une garantie de qualité et assure le suivi du parcours des experts comptables stagiaires.

Le conseil de l'Ordre statue sur les inscriptions et radiations individuelles et sur celles des sociétés.

Responsable de la répression de l'exercice illégal, le Conseil mène à ce titre une action préventive, attirant l'attention sur les textes qui régissent la profession.

Dans le souci de maintenir des rapports de qualité entre la profession et son environnement, le Conseil veille au respect de la déontologie et est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et socio-professionnels régionaux.

A travers de nombreux partenariats, il crée des outils et participe à diverses manifestations au bénéfice des entreprises, des créateurs ou cédants d'entreprise, des associations, etc.

www.pic-ard-experts.org

Contact presse pour l'Ordre des Experts-comptables : Carine Martin ■ 03 44 54 43 44
contact@presstance.com ■ Twitter @PepitesPicardie